

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 novembre à 18h08, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

**Avaient donné pouvoir :** Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Bernard CERF à Daniel FRERY, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Lionel ROY à Robert NATALE et Françoise THOMAS à Roland DAMOTTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 octobre 2024	Le 25 octobre 2024	En exercice	50
		Présents	28
		Votants	33

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Nicolas PETERLINI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2024-07-03 Centre aquatique intercommunal – Validation de la grille tarifaire**

*Rapporteur : Thomas BIETRY*

*Vu la délibération n° 2019-06-19 relative à la prise de compétence du Centre Aquatique Intercommunal,*

*Vu la délibération n°2024-04-31 relative aux tarifs du centre aquatique,*

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la Communauté de communes du Sud Territoire gère le centre aquatique intercommunal du Sud Territoire situé à Delle.

Pour donner suite à plusieurs demandes des usagers et pour proposer des activités supplémentaires, la Communauté de communes du Sud Territoire propose d'ajouter l'activité Aquaphobie et cours collectifs pour adultes, dès le 18 novembre 2024, au centre aquatique intercommunal.

Ces activités fonctionneront avec un forfait de 5 séances et un tarif à la séance supplémentaire avec une inscription au préalable.

<b>Entrées Loisirs</b>	
	<b>Tarifs</b>
<b>Billets à l'unité</b>	
Adultes	4,00
Adultes tarif réduit (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	3,00
Adultes (créneau 11h30 – 14h00)	2,50
Enfant de 6 à 16 ans (gratuit – 6 ans)	3,00
Enfant - 6 ans (hors groupe)	Gratuit
Famille (2 adultes maximum + 2 enfants de + de 6 ans)	11,00
MNS Extérieurs	Gratuit
Gratuité pompiers (en groupe)	Gratuit
Gratuité accompagnateur de groupe	Gratuit
Gratuité bon Carte Jeune	Gratuit
Adultes tarif adhérents CNAS	3,50
Enfants de 6 à 16 ans tarif adhérents CNAS	2,50
Facturation carte perdue ou détériorée	3,00
<b>Accueil collectif agréé</b>	
Enfant – 6 ans	1,90
Enfant de 6 à 16 ans	2,50
Accompagnateurs	
<b>Abonnement mensuel (entrée 1 fois/jour maximum) HORS PERIODE ESTIVALE</b>	
Adultes	36,00
Adultes (créneau 11h30-14h00)	20,00
Enfants de 06 à 16 ans	27,00
<b>Abonnement Famille</b>	
10 entrées	99,00
<b>Abonnement 10 entrées</b>	
Adultes	36,00
Adultes (créneau 11h30-14h00)	22,50
Adultes tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	27,00
Enfants de 6 à 16 ans	27,00
Enfants tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600)	21,00



<b>Abonnement 20 entrées</b>	
Adultes	72,00
Adultes tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	54,00
Enfants de 6 à 16 ans	54,00
Enfants tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600)	42,00
<b>Abonnement 30 entrées</b>	
Adultes	108,00
Adultes tarifs réduits (pers handicapées, étudiants, chômeurs)	81,00
Enfants de 6 à 16 ans	81,00
Enfants tarifs réduits (quotient familial inférieur ou égal à 600)	63,00
<b>Animations /activités</b>	
Deux séquences :	
A - de mi septembre à fin janvier / B - de février à mi juin	
Tarifs par séquence :	
<b>Ecole de natation</b>	
Pour le 1er enfant	80,00
Pour le 2ème enfant	60,00
Pour le 3ème enfant et suivants	40,00
<b>Bébé Club</b>	
Carte de 10 séances (valable sur une seule année scolaire)	68,00
Carte de 10 séances (2adultes + 2 enfants)	102,00
Par séance (2 adultes + 1 enfant)	8,00
Par séance (2 adultes + 2 enfants)	12,00
<b>Aquagym</b>	
Par séance	9,00
Abonnement 10 entrées Aquagym	90,00
<b>Aquabike</b>	
Par séance	10,00
Abonnement 10 entrées Aquabike	100,00
<b>Aquaphobie</b>	
Forfait 5 séances	<b>NOUVEAU</b> 60,00
Séance supplémentaire	<b>NOUVEAU</b> 12,00
<b>Cours collectif Adultes</b>	
Forfait 5 séances	<b>NOUVEAU</b> 60,00
Séance supplémentaire	<b>NOUVEAU</b> 12,00
<b>Stages natation</b>	
Forfait hebdomadaire pendant les vacances scolaires	40,00

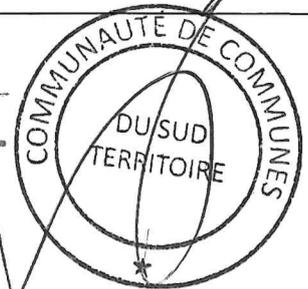
<b>MISE A DISPOSITION DES BASSINS ET MNS</b>	
<b>Location piscine aux établissements scolaires (à partir de septembre)</b>	
<b>Lycées et collèges (extérieurs à la CCST)</b>	
Mise à disposition du bassin sportif (à l'heure indivisible)	100,00
Présence d'un MNS obligatoire (surveillance)	30,00
MNS supplémentaire	30,00
<b>Lycées et collèges des communes de la CCST</b>	
Mise à disposition du bassin sportif (la matinée)	100,00
<b>Ecoles des communes de la CCST (par séances de 35 min maximum)</b>	
Mise à disposition du bassin sportif	Gratuit
Mise à disposition du bassin ludique	Gratuit
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	Gratuit
1 MNS supplémentaire	Gratuit
<b>Ecoles extérieures à la CCST (par séances de 35 min maximum)</b>	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
<b>Associations de sport aquatique</b>	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
<b>Autres associations (sport non aquatique)</b>	
Mise à disposition du bassin sportif	85,00
Mise à disposition du bassin ludique	45,00
1 MNS obligatoire par bassin loué pour surveillance	30,00
1 MNS supplémentaire	30,00
<b>Location lignes d'eau aux Maîtres-Nageurs Sauveteurs (leçons de Natation)</b>	
Leçons de 30 minutes	0.50
Leçons de 45 minutes	0.75
<b>Association EDEN</b>	
Mise à disposition du bassin sportif pour activités sportives (école de natation, natation course, natation loisirs)	Gratuit
Mise à disposition du bassin ludique pour activités sportives (école de natation, natation course, natation loisirs)	Gratuit
Mise à disposition du bassin sportif pour activité « remise en forme »	85€/semaine

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la mise en place d'un forfait de 5 séances Aquaphobie à compter du 18 novembre 2024,
- D'approuver la mise en place d'un forfait de 5 séances cours collectif pour adultes à compter du 18 novembre 2024,
- D'approuver la mise en place du tarif séance supplémentaire Aquaphobie à compter du 18 novembre 2024,
- D'approuver la mise en place du tarif séance supplémentaire cours collectif pour adultes à compter du 18 novembre 2024
- D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,  
Le Président  
Christian RAYOT



Et publication ou notification le **MERCREDI 13 NOV. 2024**

Le Président,  
Le Président  
Christian RAYOT

